



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°14-17

L'an deux mille quatorze, à 14h

Le 2 juillet, à Verdun (Meuse)

Date de convocation	3 juin 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	28
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY  
M. Jack COLLINET  
M. Jean-François DAMIEN  
M. Bernard DEKENS  
M. Patrick FOSTIER  
M. Pascal GILLAUD  
M. Guy JOSEPH  
M. Gilbert LECLERCQ  
M. Pascal MILLOT  
M. Pierre PANDINI  
M. Claude PHILIPPE  
Mme Morgane PITEL  
M. Jean-François THOMAS  
M. Alain VERNEAU

Mme Béatrice BONNIN  
M. Daniel COURTAUX  
M. André DEGUIS  
M. Claude FAUVET  
Mme Anne GRANDHAYE  
M. André JANNOT  
M. Eddy LAURENT  
M. Pascal MAUROY  
M. Jean PANCHER  
M. Robert PASCOLO  
M. Bernard PIERQUIN  
M. Jean-Pierre RENVOY  
M. Franck TUOT  
M. Claude WALLENDORFF

#### Résultat du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°14-17

Objet de la délibération :

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles**

Le Comité Syndical de l'EPAMA autorise le Président à recruter des agents non titulaires de droit public pour assurer le remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire sur un poste permanent, conformément à l'article 3 de la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

